

Groupe de travail 3 : Contrôle et problèmes sanitaires de l'UE, règles du consommateur

Projet d'ordre du jour

Mercredi, 26 janvier 2022 (09h00 – 12h45 CET)

Zoom (En ligne)

Interprétation en EN, ES, FR

09h00 Mot de bienvenue du président, Benoît Thomassen

09h05 Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la dernière réunion (15.09.21)

09h10 Points d'action

- État d'avancement des points d'action de la dernière réunion - information

09h15 Bien-être animal

- Présentation de la révision de la législation de l'UE par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et prochaines étapes

09h35 Gaspillage alimentaire

- Présentation de l'initiative sur les objectifs au niveau de l'UE par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et prochaines étapes

09h55 Information des consommateurs sur les denrées alimentaires

- Présentation de la consultation publique par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et avenir

10h15 Règle de catégorie d'empreinte environnementale de produit pour les produits de poisson marin

- Mise à jour sur les travaux du Groupe de discussion sur l'EEPCR pour les produits de la pêche marine par Pedro Reis Santos, Secrétaire général

10h25 Règles sanitaires et d'hygiène

- Présentation des teneurs maximales en sulfites des crustacés par Pierre Commère, ADEPALE
- Échange de vues et prochaines étapes

10h35 Pause



10h45 Cadre du système alimentaire durable

- Présentation de l'initiative par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Présentation des réponses au questionnaire du Secrétariat
- Examen de l'ébauche d'avis et prochaines étapes

12h35 Points divers

12h40 Résumé des points d'action

12h45 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Point	Antécédents	Objectif	Documents
Décision	Bien-être animal	Dans le cadre de la stratégie F2F, la COM s'est engagée à réviser la législation de l'UE sur le bien-être animal et à envisager des options pour l'étiquetage du bien-être animal. La période de commentaires de la feuille de route s'est déroulée du 6 juillet 2021 au 24 août 2021. La période de commentaires de la consultation publique s'est déroulée du 15 octobre 2021 au 21 janvier 2022. L'adoption de la proposition législative est prévue pour le T4 2023. Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à produire des avis.	Présentation et échange avec un représentant de la COM (DG SANTE) pour une meilleure compréhension de l'initiative par les membres. Décision sur les prochaines étapes (p. ex., rédaction d'avis, suivi des développements, aucun).	- Page Better Regulation
Décision	Gaspillage alimentaire	Dans le cadre de la stratégie F2F, la COM s'est engagée à proposer des objectifs juridiquement contraignants au niveau de l'UE en matière de réduction du gaspillage alimentaire. Il vise à limiter l'impact de la chaîne d'approvisionnement alimentaire sur l'environnement et le climat et à garantir que davantage de nourriture est disponible pour la consommation humaine, créant ainsi un système alimentaire plus durable. La période de commentaires de la feuille de route allait du 1er octobre 2021 au 29 octobre 2021. La période de commentaires de la consultation publique est au T4 2021. L'adoption de la proposition législative est prévue pour le T2 2023. Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à produire des avis.	Présentation et échange avec le représentant de la COM (DG SANTE) pour une meilleure compréhension de l'initiative par les membres. Décision sur les prochaines étapes (p. ex., rédaction d'avis, suivi des développements, aucun).	- Page Better Regulation

<p>Décision</p>	<p>Information des consommateurs sur les denrées alimentaires</p>	<p>Dans le cadre de la stratégie F2F, la COM a annoncé un certain nombre d'actions, notamment: l'harmonisation de l'étiquetage nutritionnel obligatoire sur le devant de l'emballage, l'établissement de « profils nutritionnels », la prise en compte de l'extension de l'origine ou de la provenance obligatoire, la révision de la date de commercialisation (« utilisation par » et « à consommer de préférence avant »). Celles-ci seront entreprises dans le cadre d'une révision du règlement FIC. La période de commentaires de la feuille de route allait du 23 décembre 2020 au 4 février 2021. La période de commentaires de la consultation publique s'est déroulée du 13 décembre 2021 au 7 mars 2022. L'adoption de la proposition législative est prévue pour le T4 2022. Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à produire des avis sur les initiatives mentionnées. En février 2021, MAC a adopté d'avis concernant la Feuille de route.</p>	<p>Présentation et échange avec le représentant de la COM (DG SANTE) pour une meilleure compréhension de l'initiative par les membres. Décision sur les prochaines étapes (p. ex., réponse à la consultation publique, avis sur les sujets de la consultation, aucune).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Page Better Regulation - Avis MAC
<p>Information</p>	<p>Règles de catégorie d'empreinte environnementale des produits pour les produits de poisson marin</p>	<p>En 2020, la DG ENV a lancé une initiative politique sur une éventuelle proposition législative visant à étayer les allégations écologiques. Les règles relatives aux catégories environnementales de produits (PEFCR) sont en cours d'élaboration par des experts externes, y compris pour les produits de la pêche marine non transformés, sous l'égide d'un secrétariat technique. La première consultation ouverte a eu lieu du 2 août au 4 octobre 2021. Une deuxième consultation publique ouverte aura lieu en février/mars 2022. Lors de la réunion du 15 septembre 2021, le GT3 a convenu de la</p>	<p>Le Secrétaire général, en tant que modérateur du GD, doit fournir un résumé du travail effectué par le GD, y compris les réunions passées et la collaboration avec la COM et le Secrétariat technique. L'échéancier des travaux futurs sera également fourni.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Page Better Regulation - Première consultation ouverte - Mandat de GD

		création d'un GD chargé d'analyser les projets de documents avant la deuxième consultation ouverte.		
Décision	Règles sanitaires et d'hygiène	Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à produire des avis lorsque des questions importantes sont portées à son attention. Lors de la réunion du 15 septembre 2021, l'ADEPALE a attiré l'attention sur la question de la teneur maximale en sulfite chez les crustacés. Il a été convenu, à titre de mesures à prendre, que le sujet serait inscrit à l'ordre du jour suivant pour un débat plus approfondi.	Pierre Commère (ADEPALE) pour faire une présentation sur le sujet. Décision sur les prochaines étapes (p. ex., rédaction d'avis, autres échanges de vues, aucun).	- Note technique d'ADEPALE
Examen du projet d'avis	Cadre du système alimentaire durable	Dans le cadre de la stratégie F2F, la COM a annoncé l'adoption d'une loi-cadre horizontale visant à accélérer et à faciliter la transition vers un système alimentaire durable. La période de commentaires sur la feuille de route s'est déroulée du 28 septembre 2021 au 26 octobre 2021. La période de commentaires de la consultation publique est prévue pour le T1 2022. L'adoption de la proposition législative est prévue pour le T4 2023. Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à produire des avis. Le Secrétariat a distribué un questionnaire aux membres et a préparé un premier projet de proposition sur la base des réponses.	Présentation et échange avec le représentant de la COM (DG SANTE) pour une meilleure compréhension de l'initiative par les membres. Examen, paragraphe par paragraphe, du projet de texte. Une fois qu'un accord est intervenu entre les membres, y compris sur d'éventuels amendements, un projet de texte doit être soumis au Comité exécutif pour examen et adoption (par procédure écrite ou procédure ordinaire).	- Page Better Regulation - Ébauche d'avis (par e-mail et espace membres)